



# Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

**AIDES**

## Soutien au diagnostic stratégique et à la transformation pédagogique et numérique des organismes de formation

### Publics concernés

Entreprise

### Domaines secondaires

Formation professionnelle , Performance et compétitivité , Transmission et mutation  
d'activité , Éducation et formation , Apprentissage , Insertion professionnelle , Orientation ,  
Numérique

### Date de fin de publication

31 juillet 2024

Ce programme ambitionne d'accompagner les organismes de formation dans leur transformation structurelle, organisationnelle, didactique et numérique mais surtout dans leur transformation pédagogique. Ce programme comprend : une aide à la réalisation d'un diagnostic stratégique ; une aide à la transformation pédagogique et numérique.

## Échéances

Fin de dépôt des dossiers : 31/07/2024.

Etude des dossiers et prise de décision : toute l'année.

## Objectifs

Contribuer à la transformation numérique et pédagogique des organismes de formation.

Concevoir des pédagogies innovantes en lien avec la transition numérique et avec de nouveaux modes d'apprentissage : sciences cognitives, apprendre à apprendre, pédagogie inversée, pédagogies collaboratives...

Trouver des solutions nouvelles permettant de mieux cibler et accompagner les publics cibles du Pacte régional d'investissement dans les compétences et de leur proposer des modalités de formation plus adaptées.

Contribuer à la transformation des organismes de formation et des modalités de formation via de l'ingénierie, de la conception ou de l'expérimentation.

## Bénéficiaires

### **Les organismes de formation localisés en Nouvelle-Aquitaine :**

portant des prestations de formation professionnelle continue et/ou par apprentissage ;

respectant l'ensemble des obligations réglementaires posées par la loi du 5 septembre 2018 notamment la déclaration d'activité auprès de la DIRECCTE et l'obtention de la certification QUALIOPIC ou s'étant engagé dans la démarche de certification en fonction des délais d'obtention réglementaires.

Priorité sera donnée aux organismes de formation portant des prestations de formation professionnelle continue pour les publics cibles du Pacte. Les organismes de formation sans salarié sont considérés comme non prioritaires au titre de ce programme. Les structures ayant des procédures collectives en cours ne seront, quant à elles, pas soutenues au titre de ce programme.

## Montant

### **Pour le diagnostic stratégique :**

le taux d'intervention maximum est de 70% ;

le plafond de l'aide régionale (montant maximum) est de 20 000 €.

### **Pour la transformation pédagogique et numérique :**

le taux d'intervention maximum est de 50% pour les dépenses de fonctionnement et de 40% pour les dépenses d'investissement ;

le plafond de l'aide régionale (montant maximum) est de 80 000 € pour les dépenses de fonctionnement et 30 000 € de pour les dépenses d'investissement.

Pour toute demande de cofinancement européen, merci de faire une demande

distincte sur <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/je-suis-beneficiaire.html>

Contact FSE : [ue.formation.emploi@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:ue.formation.emploi@nouvelle-aquitaine.fr)

## Critères de sélection

### **Pour le diagnostic stratégique :**

Le diagnostic stratégique sera réalisé par un prestataire extérieur.

L'organisme de formation sélectionnera son prestataire et le contenu détaillé de la prestation.

L'organisme de formation sollicitera alors plusieurs devis et indiquera les éléments qui ont prévalu lors de la sélection du mandaté.

Le diagnostic commandé pourra notamment porter sur les items suivants :

l'environnement externe (l'environnement externe : analyse du territoire et des secteurs économiques, offres concurrentes, comparaison avec d'autres structures, benchmark...), la stratégie commerciale et marketing (business model, chaîne des valeurs...), l'offre de service, les ressources humaines, la maturité numérique, les ressources matérielles et logistiques...

### **Pour la transformation pédagogique et numérique :**

Le programme présenté dont la durée pourra s'étendre sur 24 mois, devra s'inscrire dans un plan de transformation de l'organisme de formation formalisé sur la base d'un diagnostic stratégique.

Ce programme devra, au-delà des actions à soutenir, présenter a minima :

les étapes et le contenu du projet de transformation ;

le plan d'actions déployé sur les principales fonctions de l'organisme de formation (stratégie, gestion, commercial, exploitation, ressources humaines, offre de formation...);

l'évaluation de l'impact et des bénéfices anticipés pour chacun des acteurs de l'écosystème de l'organisme de formation.

## Comment faire ma demande ?

Le dossier de demande d'aide financière téléchargeable sur le site de la Région doit

être signé et adressé à la Région par courrier électronique : accompagnement-  
transformation@nouvelle-aquitaine.fr.

## Correspondants

DFPA - service prospective et développement des formations professionnelles

0557577220